



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des Finances relatif à

Préavis municipal N° 2024-12 du lundi 14 octobre 2024

relatif au

BUDGET ORDINAIRE POUR L'ANNEE 2025

Commission composée de :

Présidente : Virginie CRAUSAZ (PLR)
Membres : Marcel-Jacques BACCA (EA)
Patrice BADAN (UDC)
Bernard BOREL (VERT)
Roberto FUCILE (ALT)
Brigitte ROULIN (PSA)
Christian SPUEHLER (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans le cadre de son mandat la commission des finances vous fait part de son rapport sur le budget 2025, arrêté par la Municipalité le 14 octobre 2024.

1. Présentation du budget

La Cofin tient à remercier la Municipalité pour la présentation du budget 2025 à la commission des finances et à la commission de gestion en date du 14 octobre 2024. Cette présentation a relevé l'évolution des finances communales depuis 2012 à ce jour, les préavis et chantiers importants, la situation RH, les principales augmentations des charges, les recettes principales, la situation des associations intercommunales et la nouvelle péréquation pour 2025.

A la suite de cette séance, la Commission des finances s'est réunie à quatre reprises pour traiter du budget 2025. M. le municipal des finances Jean-Luc Duroux ainsi que le boursier ont été invité pour les questions-réponses, nous avons également sollicité M. le Syndic et Mme la Municipale Maude Allora au sujet de l'AERA qui a suscité des discussions au sein de notre commission. Mme Allora nous a présenté un dossier très complet de l'AERA et taxe d'épuration pour la Commune d'Aigle. Cela nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux financiers pour notre commune. Merci à eux pour leur disponibilité, les moments d'échanges et pour les réponses à nos questions ainsi que les documents transmis.

2. Introduction

Le budget 2025 de la Commune d'Aigle, bien que déficitaire, reflète les enjeux majeurs auxquels la Municipalité fait face : une augmentation continue de la population, l'adaptation des services communaux et la nécessité d'investir dans les infrastructures et les projets futurs. Ce rapport a pour objectif d'analyser le budget tout en mettant en lumière les choix stratégiques effectués par la Municipalité.

Une augmentation de la population en plein essor. L'un de défis majeurs auxquels Aigle est confronté est l'augmentation continue de la population. L'évolution démographique implique une adaptation constante des services communaux, accueil petite enfance, amélioration des infrastructures de transports et de mobilité places, routes, écoles. L'effort financier pour répondre à ces besoins est nécessaire et témoigne de la volonté de la Municipalité de préparer la commune pour l'avenir.

Une gestion responsable malgré le déficit. Le budget 2025 présente un déficit mais celui-ci ne doit pas être perçu comme une faiblesse. Au contraire, il reflète une gestion proactive et anticipée des besoins de la commune. La municipalité a pris des décisions pour assurer l'équilibre entre les investissements nécessaires et la gestion des finances publiques. Ces choix témoignent de la rigueur avec laquelle la commune aborde ses responsabilités.

Investissements prioritaires pour l'avenir. Malgré les contraintes financières, plusieurs projets d'envergure ont été inscrits au plan d'investissements. Ces investissements, qu'il s'agisse d'infrastructures aménagement de la Place du Marché, rue Plantour, av. Chevron, CAD – travaux publics, réfection rue du Rhône, rue du Midi, Ch. Planchette, Ch. Châtelard, Ch. Hôpital, Réservoir Plantour, bâtiments (EEG, Mon Séjour, Bec d'Aigle) piscine, sont essentiels pour garantir la pérennité du développement de la commune. Parmi les priorités l'accent est mis sur le développement durable, avec une attention particulière portée sur la transition énergétique et la gestion de l'eau, des domaines essentiels pour répondre aux enjeux environnementaux actuels.

3. Analyse du budget 2025

La mise en service de la nouvelle STEP intercommunale

Un des projets phare du budget 2025 est la mise en service de la nouvelle station d'épuration des eaux usées (STEP) intercommunale, un investissement nécessaire et indispensable à travers l'AERA pour répondre aux exigences environnementales et garantir un traitement des eaux de qualité. Ces nouvelles infrastructures représentent des coûts importants, il s'agit des coûts d'exploitation, des coûts administratifs et financiers et des coûts de maintien de la valeur des ouvrages. L'un des ajustements importants du budget 2025 concerne les taxes sur les égouts et l'épuration des eaux.

A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la Municipalité quant aux charges liées à la STEP. En effet, les charges mentionnées dans le budget de notre station actuelle ont été calculées pour toute l'année 2025. A notre sens, celles-ci doivent être réduites/revues tenant compte de la mise en fonction de l'AERA dans le courant de l'année. Si ce n'est pas le cas, nous avons donc des charges à double alors que nous n'utilisons qu'une seule STEP.

Amendement no 1 aux comptes 462.3011.00 et suivants jusqu'au 462.3188.00 Station d'épuration

Les comptes susmentionnés présentent une charge annuelle de CHF. 686'800.00. Comme la charge de l'AERA a été calculée, sauf erreur, pour une demi année, nous pouvons partir du principe que la charge annuelle de notre STEP ne doit être budgétisée que pour 6 mois. Nous pouvons donc faire un amendement pour une diminution des charges de CHF. 343'400.00 et comme il s'agit d'un compte autonome de diminuer la taxe (compte 462.4342.00) du même montant.

- 1) 462.3526.00 – AERA-Participation communale
Ce montant correspond au budget transmis par l'AERA. Selon les statuts de l'AERA, la commune d'Aigle doit participer à hauteur de 42.6% aux frais liés aux investissements. La participation aux frais d'exploitation est liée aux charges et volumes d'eau évacués dans les ouvrages AERA, soit pour 2025 : clé d'exploitation pour Aigle 70% (car Ollon n'est pas encore raccordé).
- 2) 461.4342.00 - Taxes sur les égouts
Taxe de base eaux usées et eaux pluviales qui sera soumise à préavis courant 2025.
- 3) 462.4342.00 – Taxes périodiques d'épuration
Cette taxe sera adaptée (soumise à préavis en 2025), consommation d'eau, taxe variable proposée CHF 1.00/m3 pour 2025, soit une estimation de CHF 1'000'000.— selon présentation de Madame Allora à la Cofin le 11.11.2024 alors que figure dans le budget un montant de CHF 1'500'000.--.
Dès lors, la Cofin amende en conséquence à savoir :

Amendement no 2 au compte 462.4342.00 Taxes périodiques d'épuration

Réduire le montant de 1'500'000.—à 1'000'000.—, soit une diminution de recette de CHF 500'000.—et par conséquent, il faut réduire également le compte 462.3811.00 Attribution au fonds de réserve pour l'épuration des eaux. de 557'100.—à 57'100.—, soit une réduction de CHF 500'000.--

D'une manière générale les taxes doivent permettre de couvrir les coûts dans leur intégralité, à savoir :

- Les frais d'exploitation
- Les frais financiers : intérêts de la dette et maintien de la valeur des ouvrages
- Les investissements projetés

Ce qu'il faut savoir également c'est que lorsque tous les ouvrages seront en service en 2028 les frais financiers liés aux intérêts de la dette seront plus élevés (dettes non encore remboursées) ainsi que les frais d'exploitation sur tous les ouvrages. Dès 2028, l'amortissement comptable débutera amortissement selon MCH2). Par conséquent, il est prévu une hausse échelonnée des taxes annuelles la première dans ce budget en 2025, une deuxième en 2026 et une troisième en 2027.

La Cofin prend acte du plan d'adapter la taxe aux futurs coûts de l'AERA et que la décision de ces montants se fera par voie de préavis. L'acceptation de ces lignes ne constitue en aucun cas un soutien de la Cofin à ce montage financier.

Ordures ménagères et déchetterie

450.4342.01 Le budget montre une augmentation de la taxe ordures de CHF 20.--. Pour la Cofin cette augmentation n'est pas justifiée puisqu'on remarque qu'au niveau des charges celles-ci sont en diminution au budget 2025 par rapport au budget 2024. Quant au rapport de la cour des comptes il relève qu'aucune des six communes auditées ne prélève de taxes sur les

administrations publiques (fédérales, cantonales, inter-communales). La Cofin encourage la Municipalité à modifier le règlement selon les recommandations de la cour de comptes.

Amendement no 3 au compte 450.4342.01 Taxes annuelle sur les ordures

de réduire de CHF 110'000.- le montant de CHF 730'000.- porté au budget 2025, pour l'inscrire à CHF 620'000.- (suppression de l'augmentation de la taxe ordures)

Taxes de raccordement chauffage à distance

Les taxes de raccordement au CAD versées à la Satom pour le Bec d'Aigle et l'Hôtel de Ville sont intégrées au budget 2025. Le raccordement physique est prévu dans le préavis tandis que la taxe passe par le budget.

Vœu : la Cofin souhaite que dans les futurs préavis le coût complet soit indiqué (physique et taxes de raccordement).

Situation RH et frais de personnel

Définition des nouveaux postes pour 2025 :

- 0.3 EPT chargé-e d'exposition à Graffenried (en tout 0.9 ETP)
- 0.4 EPT Délégué à la culture (en tout 0.6 EPT)

Entre l'indexation des salaires de 1.25% et l'augmentation des postes proposés, les charges des autorités et personnel passeront de 11.9 mios à 12.3 mios soit une augmentation de 0.4 mios.

L'augmentation des salaires par rapport au budget 2024 se justifie comme suit :

1. Renchérissment de 1.25 % soit environ CHF 100'000
2. Salaire délégué à la durabilité dans PECC jusqu'au 30.09.2025 et dans budget dès le 01.10.2025 soit CHF 19'000
3. Accueil au service des finances dans budget 2024 seulement 3 mois donc différence dans budget 2025 de CHF 48'500
4. Délégué à la culture soit CHF 80'000
5. Augmentations statutaires soit environ 60'000

Les principales augmentations des charges sont :

- Remboursement à des collectivités publiques (Charge par nature =CPN 35): + 2.5 mios dont 0.21 mios pour les entreprises de transports
- Entités intercommunales : + 1.07 mios

Structure	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Ecart 2024-2025
ARASAP et CSR	SFr. 15 200	SFr. 30 100	SFr. 31 700	SFr. 1 600
Agence d'assur. Sociales	SFr. 0	SFr. 0	SFr. 0	SFr. 0
Réseau d'accueil enfants	SFr. 2 404 000	SFr. 2 550 000	SFr. 2 740 000	SFr. 190 000
Chablais Agglo	SFr. 43 000	SFr. 43 000	SFr. 52 200	SFr. 9 200
Stand intercommunal	SFr. 97 000	SFr. 110 500	SFr. 93 900	-SFr. 16 600
Participation ORPCi	SFr. 193 000	SFr. 202 000	SFr. 207 000	SFr. 5 000
Police du Chablais	SFr. 3 790 000	SFr. 4 000 000	SFr. 4 060 000	SFr. 60 000
AERA STEP régionale	SFr. 282 000	SFr. 372 300	SFr. 1 070 000	SFr. 697 700
Bus agglomération	SFr. 1 400 000	SFr. 1 600 000	SFr. 1 725 000	SFr. 125 000
Total	SFr. 8 224 200	SFr. 8 907 900	SFr. 9 979 800	SFr. 1 071 900

- Réception et manifestations (réception président du GC, semaine du goût et éventuellement la dernière étape Tour de Romandie féminin)

Les principales augmentations des recettes sont :

- Participation du canton (CPN 45) + 2.11 mios
- Taxes et émoluments (CPN 43) : + 1.85 mios (principalement taxes égouts et épurations)
- Revenus du patrimoine (CPN 42): + 0.42 mios, principalement les loyers du patrimoine financier et des immeubles administratifs ainsi que les redevances d'utilisation du domaine public et administratif

Selon le document **Plan des d'investissements 2025-2029**, dont le Conseil doit prendre acte, les investissements planifiés pour 2024, 2025 et 2026 s'élèvent à **Fr. 68'738'004.—**. Une partie de ces investissements ont déjà été votés. Pour le solde des choix prioritaires ont été effectué par la Municipalité. Rappelons que ce document n'est pas soumis au vote du Conseil mais qu'il constitue un outil de gestion prospective.

Endettement

	En mios CHF
Endettement brut au 31.12.2023	86,03
Dépenses d'investissements prévues en 2024	22,41
Dépenses d'investissements prévues en 2025	22,65
Dépenses d'investissements prévues en 2026	23,68
Total endettement brut prévu fin 2026	154,77
Moyenne Marge d'autofinancement 2019-2023 sur 3 ans	21,97
Total endettement brut prévu fin 2026	132,8

Si la commune doit d'ici fin 2026 activer tous les cautionnements accordés (soit 5,99 mios), l'endettement brut prévu fin 2026 s'élèverait à 138,79 mios, soit 3,79 mios en dessus du plafond d'endettement accordé pour la législature (135 mios).

Marge d'autofinancement

Tenant compte de nos amendements, la **marge d'autofinancement pour 2025 s'établit à CHF 2'046'616** contre CHF 2'053'528 au budget 2024.

4. Extrait des questions à la Municipalité sur le budget 2025

Chapitre1 : Administration générale

Compte	Désignation	Question	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
111.4112.20	Redevance Romande Energie	Pourquoi cela diminue t-il ?	240 000	300 000	323 070
		Montant inscrit en fonction des recettes 2024 qui sont plus basses en raison des économies d'énergie réalisées, notamment via les installations scolaires			
160.3653.01	Office du tourisme	Augmentation pour l'OT. Qqch de prévu ? Nouveau mandat ?	312 400	272 000	269 620

		Augmentation de la part aiglonne au sein de l'ATALC pour effectuer un rééquilibrage avec Leysin et Ormont-Dessous à la suite d'une analyse comptable.			
172.3011.00	Activités sportives	+ 0.2 ETP, pourquoi ?			
		Pour le secrétariat, répartition différente pas de nouvel engagement			
172.3653.03	Manifestation sportive internationale	Quelle est la manifestation sportive internationale ?	30 000		
		Eventuellement la dernière étape du Tour de Romandie féminin			

Compte	Désignation	Question	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
110.3011.00	Traitements du secrétariat municipal	Pourquoi Espace Graffenried et délégué à la culture dans Secrétariat Municipal ? Dans la configuration actuelle il y a une partie des frais liés à l'Espace Graffenried dans administration et une partie dans ancienne maison de ville. Comment pouvons-nous savoir les coûts complets de l'Espace Graffenried (location, frais d'exposition, salaires etc.) ?			
		Effectivement, pour l'instant les salaires et charges sociales uniquement sont dans le secrétariat municipal et tous les autres frais liés aux expositions sont dans l'ancienne Maison de Ville. C'est état de fait sera corrigé lors du passage à MCH2 au budget 2026. Un décompte précis pourrait être donné à la COFIN lors du bouclage 2024			
110.4361.00	Remboursement de traitements	Pourquoi en diminution, à quoi cela correspond t-il ?	- 30 000	- 42 000	- 67 950
		Suppression de la refacturation d'un salaire que nous ne versons plus			
110.3185.10	Frais d'études	Quels genres d'études ?	200 000	200 000	130 184
		Il s'agit d'études permettant d'établir les préavis (en effet, plus d'avances sur préavis), d'analyses et d'expertises diverses			
111.3657.00	Participations diverses	De quoi s'agit-il ?	200 000	200 000	196 301
		Subventions pour achats vélos, pour installations de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur, pour établissement de CECB+, pour isolations périphériques, etc.			
153.3653.05	Semaine du Goût	Qu'est-il prévu pour cette manifestation qui justifie ce montant ?	125 000		
		Ce montant sera dévolu à l'organisation générale des projets et événements relatifs à Aigle Ville Suisse du Goût 2025, qui se dérouleront du 12 décembre 2024 au 12 décembre 2025. Un accent très fort est mis sur la communication, pour mettre en valeur notamment tout ce qui prévaut déjà.			
153.3653.08	Piscine - participation communale	En augmentation année après année, pour quelles raisons			
		Gouvernance à revoir. Coûts frais de comité de la gestion de la coopérative.			
180.4809.00	Transports - prélèvement sur fonds de réserve	Pourquoi 68000.-- alors que 136'000 en 2024 et pris sur quel fond.			
		En 2021, le montant de CHF 340'000 avait été porté au budget et annoncé que ce prélèvement diminuerait de 20% soit CHF 68'000 par année. Cette somme est prélevée sur la réserve "Terrains industriels"			

Chapitre 2 : Finances

Compte	Désignation	Question	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
227	Péréquation	Comment fonctionne la nouvelle péréquation. Peut-on avoir des explications sur la modification de la comptabilisation.			
		Transmis la présentation faite aux Communes disponible sur www.vd.ch/NPIV			
229	Taux d'intérêts	Quel estimatif du taux moyen d'intérêts actuels ? Quel estimatif de taux pour les emprunts futurs			
		Le taux moyen actuel est d'environ 1.6% et le taux estimatif est de 2%			

Chapitre 3 : Domaines et Bâtiments

Compte	Désignation	Question	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
350.3185.10	Frais d'études	Inventaire des bâtiments communaux ? Détail de l'étude demandée			
		Il s'agit d'un "premier montant" pour lancer les travaux d'inventaires afin de planifier au plus juste les travaux et budgets à moyen et long terme. Il s'agit notamment d'analyses suivantes : - amiante et polluants des bâtiments - analyse parasismique à analyse PMR (personnes à mobilité réduite) - patrimoine bâti - AEAI (tout ce qui touche à l'incendie -adéquation entre les locaux et la fonction			
350.3115.00	Véhicule	Dans le cadre du préavis plan climat, ce véhicule n'est-il pas inclus ?			
		L'achat de ce véhicule ne fait pas partie du plan climat, mais fait suite au vœu de la commission et au vote du plénum sur le plan climat 1ère génération			
353.3141.10	Bec d'Aigle	Le raccordement au CAD est-il prévu dans le préavis ? Et si non pourquoi ?			
		Non. Dans le préavis 2023-04 "Rénovation du bâtiment", il était indiqué sous le point 4.3 Chauffage : "Toutes les infrastructures pour le raccordement seront réalisées dans le cadre du projet de la Place du Marché..." Raccordement financier pas prévu mais raccordement physique prévu tuyaux.			
	Hôtel de Ville	Le raccordement au CAD est-il prévu dans le préavis ? Et si non pourquoi ?			
357.4231.00	Locations hôtel de ville	Peut-on avoir le détail des entrées locatives dès le 01.01.2025 ?	485 000	300 000	392 227
		84% du montant prévu en 2025 correspondent à des baux signés.			
361.4271.00	Locations Ancienne Maison de Ville	A quoi correspond l'augmentation	- 102 400	- 85 000	
		Office du tourisme			
	Locations salles et refuge	Nouvelle politique de prix car on constate des augmentations sur les revenus des locations ?			
		Augmentation des tarifs des locations dès janvier 2025			
362.3141.00 363.3141.00 364.3141.00	Mise en conformité	De quoi s'agit-il ?			
		Il s'agit de mettre les bâtiments aux normes de sécurité (incendie, etc.)			
367	Immeuble Mon séjour	A-t-on pu faire une adaptation des loyers + charges pour cet objet ? Car les charges sont élevées.			
		Non			
369.4231.00	Locations	En baisse, uniquement le cinéma ?			
		Oui uniquement le cinéma			

374.3141.00	PPE Le Battoir, entretien courant du bâtiment	De quoi s'agit-il ?	49 000	54 000	41 072
		Charges de PPE : env. CHF 40'000 et le solde pour frais courants (contrats d'entretien et petites réparations)			

Chapitre 4 : Travaux

Compte	Désignation	Question	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
413.3185.00	Honoraires inspecteur des chantiers	Seulement CHF 20'000. -- alors qu'avant on avait une personne dédiée ? Est-ce bien juste.			
		Oui seulement CHF 20'000 pour honoraires. Avant la personne ne s'occupait pas que du contrôle des chantiers mais aussi de la sécurité au travail et diverses autres tâches			
431.3114.00	Routes, achat de matériel	Que représente ce montant ?	52 000	45 000	13 781
		CHF 15000 pour débrousailluse, souffleuses CHF 22000 motofaucheuse Reform - CHF 15000 pour divers achats			
440.3185.00	Entretien aménagement pourtour Hôtel de Ville	Entretien HDV pris sur le préavis la première année ? CHF 60'000.--			
		Non pas prévu dans le nouveau préavis mais dans l'ancien.			
450.4342.01	Taxe annuelle sur les ordures	Augmentation liée au rapport de la Cour des comptes ?			
		En partie oui. Le règlement actuel permet de facturer au maximum TVA comprise CHF 150 par appartement et CHF 300 par entreprises. Actuellement CHF 100 aug. prévue de CHF 20			
470.3147.00	Entretien des cours d'eaux	En augmentation, explication ?	170 000	105 000	71 403
		CHF 125'000 participation correction du Rhône - CHF 20'000 ECF Grande Eau 2ème étape- CHF 25'000 divers			

Autres chapitres et charges et revenus par nature

Compte	Désignation	Question	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
652	SDIS	Forte augmentation, analyse (60'000 véhicule)			
		Le SDIS doit changer un véhicule selon les normes en vigueur. Il a été décidé que l'achat serait payé comptant au lieu de faire du leasing, afin d'économiser les intérêts bancaires			
711.3141.00	Entretien des locaux du jardin d'enfants	De quel entretien s'agit-il ?	33 000		
		CHF 15'000 pour changement éclairage "La Pirouette" CHF 15000 pour travaux nouveaux WC Monneresse CHF 3'000 divers			
810.3329.00 810.3813.00	Amortissement du réseau et attribution fonds de réserve	S'agit-il plutôt de l'amortissement plutôt que de l'attribution au fonds de réserve.			
		Cela n'a pas d'importance, car il s'agit d'un compte autonome. S'il y a des investissements à amortir en 2025, il y aura amortissement et le solde éventuel sera viré au fonds de réserve			

3011	Personnel	On comprend qu'il y a deux nouveaux postes 0.3 chargé d'exposition Graffenried et 0.4 délégué à la culture. Le poste accueil au guichet du service des finances figurait au budget 2024. Ce n'est donc pas un nouveau poste mais un report. Est-ce bien exact ? L'augmentation des frais de personnel s'élève +3.8% de budget 2024 à 2025 CHF 308'000.-- . Renchérissment 1.25% + 0.3 EPT + 0.4 EPT. Pouvez-vous nous expliquer la différence ?	8 368 900	8 059 900	
		La différence est due par les augmentations statutaires, par des salaires budgétés en 2024 que pour une partie et l'année et par des salaires qui étaient imputés dans des préavis et qui ne le sont plus en 2025. Délégué à l'environnement			
38XX	Attribution aux fonds de réserve	Pourquoi attribuer 1'300'000 au fonds de réserve si on a un budget déficitaire ? Quelle est la réflexion ?			
		Les attributions aux fonds de réserve des comptes autonomes sont obligatoires. Les autres sont des suites de décision du Conseil communal			

5. Conclusion

La commission des finances, approuve la manière dont le budget 2025 a été construit et propose trois amendements.

En conclusion, la commission des finances, à la majorité, à l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le préavis n° 2024-12 du 14 octobre 2024 et ses pièces annexes, relatif au projet de budget ordinaire et des budgets d'investissements

Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'adopter le budget ordinaire pour 2025 **amendé** comprenant :

aux dépenses	CHF	57'783'203.-
aux recettes	CHF	<u>56'004'369.-</u>
soit un excédent de dépenses de	CHF	1'778'834.- =====

2. de prendre acte des budgets d'investissements communaux ainsi que du financement qui en découle.

Pour la Commission des finances :



Virginie Crausaz, présidente

Aigle, le 21 novembre 2024